

AGIR ZONE D'ACTIVITÉ

Avoir une stratégie ambitieuse et globale permet collectivement de faire rimer économie, écologie et attractivité







Développement de l'attractivité



Réalisation d'économies d'énergie









AGIR SUR SA ZONE D'ACTIV

est

LES **STRATÉGIES ÉCONOMIQUES** ET **POLITIQUES** SE **REJOIGNENT** SUR LES **ENJEUX D'AMÉNAGEMENT**

Les collectivités doivent répondre à l'évolution raisonnée de leur territoire, encourager son développement économique, répondre aux injonctions règlementaires et travailler leur attractivité.

Les entreprises évoluent et gagnent à disposer d'un environnement de travail plus attractif, un haut niveau de service, une qualité environnementale et paysagère et souhaitent un investissement durable et rentable.

Dans ce cadre, la réhabilitation des zones d'activité est un enjeu fort des années à venir, qui nécessite l'engagement de tous, privé comme public, et où chacun peut y gagner.

Le risque de l'inaction

Pour conserver ou développer leur attractivité, les zones d'activités doivent évoluer pour répondre aux attentes des entrepreneurs et aux enjeux contemporains, sous peine d'assister à une érosion de leur taux d'occupation qui risque de s'intensifier dans le contexte économique actuel. Certains l'ont bien compris et ont réagit, pour d'autres, il y a urgence!

Les opportunités pour agir

Les nombreux champs d'interventions qui visent à améliorer l'attractivité, peuvent être menées conjointement à l'occasion d'interventions nécessaires (ex : travaux sur le réseaux et voiries). Il est donc utile d'avoir pour sa zone d'activité une vision globale et une stratégie afin d'optimiser les coûts d'interventions en profitant d'opportunités.



L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS EST UN ENJEU PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS ACTEURS DU TERRITOIRE

Que vous soyez élu ou chef d'entreprise, vous partagez sur votre zone d'activité un intérêt commun : maintenir et renforcer sa vitalité et son attractivité. En effet, anticiper et agir pour la restructuration de votre zone d'activités vous permet de répondre à de nombreux enjeux :

Vous êtes élu

- Économiser les terres agricoles
- Développer l'image de votre territoire
- Améliorer l'image de vos entrées et sorties de commune
- Mutualiser des parkings, services, espaces publics ou de détente
- Attirer de nouvelles entreprises et maintenir celles qui sont implantées
- Réduire les coûts d'investissement et de gestion
- Renforcer la connectivité avec le centre-bourg et les mobilités

Vous êtes chef d'entreprise

- Améliorer l'attractivité de votre lieu de production
- Maintenir sa valeur patrimoniale
- Réduire vos dépenses énergétiques (et votre bilan)
- Améliorer la visibilité et l'accessibilité de votre entreprise dans l'environnement de la zone d'activité
- Réduire vos coûts de gestion des espaces extérieurs
- Identifier les opportunités de mutualisation des équipements (parkings, services, sécurité, gestion, entretien)
- Répondre à vos obligations règlementaires
- Anticiper vos perspectives d'évolution



La quête de la performance environnementale est une source de progrès qui permet de limiter les problèmes d'ordre environnementaux, de faire des économies d'énergie, de contribuer à une image positive et donc d'améliorer l'attractivité.

PAR OÙ COMMENCER?

Pour vous aider agir, à identifier les points de vigilance, les possibilités d'amélioration en matière énergétiques, environnementales, le CAUE a édité un ensemble de fiches pratiques qui recensent les pistes d'amélioration possibles pour répondre à vos enjeux. Elles synthétisent point par point les techniques, les méthodes à mettre en œuvre pour maintenir et améliorer l'attractivité de votre zone d'activité.

Fiches action CAUE:

- Végétaliser
- Faciliter les déplacements
- Améliorer la visibilité
- Traiter les limites séparatives
- Gérer les eaux pluviales
- Densifier, rediviser, convertir et optimiser
- Améliorer le cadre bâti volumétrie et matériaux
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments

EN **SEINE-MARITIME**, DES **ACTEURS** SONT À **VOTRE ÉCOUTE** POUR VOUS **ACCOMPAGNER**



Le CAUE 76

Que vous soyez élus ou chef d'entreprise, le CAUE de la Seine-Maritime peut vous accompagner pour faire ressortir le potentiel foncier de votre zone d'activité, les sources d'économie possibles. Les architectes et paysagistes conseillers du CAUE vous proposent une expertise qui peut porter sur une problématique précise ou sur une étude à l'échelle de la zone (accessibilité, signalétique, voirie, place du piéton, qualité paysagère...) et de chaque parcelle (clôture, optimisation du foncier, qualité architecturale...).



La requalification d'une zone d'activité sur son territoire est un moteur du développement économique!



Seine-Maritime
Ca.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

27, RUE FRANÇOIS MITTERRAND 76140 PETIT-QUEVILLY

Téléphone: 02 35 72 94 50 caue@caue76.org • www.caue76.fr